



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
53	5	11	10

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Conservatoire à Rayonnement Départemental du Haut-Bugey – Frais de scolarité.

Rapporteur : M. THOMASSET

Le Conseil d'agglomération est sollicité pour fixer les frais de scolarité du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Il s'agit de simples ajustements sur la grille tarifaire, notamment pour favoriser les inscriptions à l'harmonie du Haut-Bugey (réduction de 10 euros), d'instaurer une tarification pour les étudiants (sur présentation d'un justificatif) calquées sur celle des enfants, en vue de favoriser la poursuite de la scolarité musicale des étudiants.

Le Conseil d'agglomération,
Par 63 voix pour,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des frais de scolarité du Conservatoire telle que présentée en annexe.
- **FIXE** ces tarifs à compter de l'année scolaire 2024/2025.
- **DONNE POUVOIR** au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.

Le Président,



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the following text: "HAUT-BUGEY" at the top, "CS 80502" in the center, "F-01117" below it, "OYONNAX" below that, and "CEDEX" at the bottom. The outer ring of the stamp says "AGGLOMÉRATION".



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Conservatoire à Rayonnement Départemental du Haut-Bugey - Frais de scolarité.

.....
Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé 18/06/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062024_202460

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202460-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 8-TARIFS-CRD.pdf (99_DE-001-200042935-20240613-13062024_202460-DE-1-1_1.pdf)